

LA MÉDIATION PAR LES LIVRES



Entretien avec Julien Maréchal et Claire Rouveron
Propos recueillis et mis en forme par Louis Barchon

Premier espace ado fondé par une bibliothécaire, Lecture Jeunesse a suivi l'évolution des bibliothèques depuis 1974, et fête comme le CDI ses 50 ans cette année. Cherchant à accompagner l'ensemble des acteurs qui travaillent avec les jeunes, elle a d'ailleurs soutenu l'action des professeurs documentalistes¹. Quels ont été alors les grands changements de ces métiers dans leur rapport au livre et aux adolescents, et à quels défis doivent-ils aujourd'hui faire face ?

¹ À partir de 2006, des partenariats sont noués dans ce sens avec la FADBEN (ancien nom de l'A.P.D.E.N.) de Versailles et Paris

Louis Barchon : En quoi consistent les associations professionnelles que vous représentez ?

Claire Rouveron : L'Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale (A.P.D.E.N.) a été fondée en 1972 (sous le nom alors de FADBEN - Fédération des documentalistes bibliothécaires de l'Éducation nationale), contribuant à la création des centres de documentation et d'information (CDI) en 1974. En 1989 est créé le CAPES de professeur documentaliste, intitulé de notre profession qui s'impose dans les textes en 2017. Aujourd'hui, nous sommes une fédération regroupant des bureaux académiques, dont l'activité principale est la défense du statut, la valorisation de la formation et de la didactique propres à notre métier. L'A.P.D.E.N. est une instance de réflexion sur la pratique et l'évolution de la profession, ainsi qu'un interlocuteur privi-

légié de l'institution, aussi bien au niveau académique qu'au niveau national. Nous éditons une revue professionnelle, *Media-doc*, qui, deux fois par an, propose le résultat de travaux sur les grandes problématiques qui sous-tendent notre métier. Pour cela, elle s'appuie sur des contributions proposées par des chercheurs en sciences de l'information et de la communication et par des professeurs documentalistes qui font état des avancées de la réflexion pédagogique sur le terrain. Notre travail est centré

**Le travail de l'A.P.D.E.N.
est centré sur l'élève lui-même,
sur sa culture, ses connaissances
et sa place au sein de
la société**



Julien Maréchal, directeur de La Petite Bibliothèque Ronde

Successivement chef de projets pour le European Producers Club (2006-2011), coordinateur culturel puis responsable des activités culturelles pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (2011-2017), Julien Maréchal œuvre à la promotion de la culture et des arts depuis le début de son parcours professionnel. Membre de l'ABF, il siège par ailleurs au conseil d'administration de l'Agence quand les livres relient, ainsi qu'à celui du Théâtre Paris-Villette.

sur l'élève lui-même, sur sa culture, ses connaissances et sa place au sein d'une société en constante évolution. La construction de la culture de l'information de tous les élèves du secondaire est un des axes principaux des réflexions de l'A.P.D.E.N., qui l'articule avec l'enjeu de la mise en place d'un curriculum en information-documentation. Nous sommes attachés à l'équilibre des trois missions principales des professeurs documentalistes – pédagogie, gestion du centre documentaire, ouverture culturelle et promotion de la lecture – et, à ce titre, entretenons un partenariat privilégié avec l'association Lecture Jeunesse.

**Nous sommes attachés
à l'équilibre entre pédagogie,
gestion documentaire, ouverture
culturelle et promotion
de la lecture**

Julien Maréchal : Au sein de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) fondée en 1906, je suis membre de la commission jeunesse. Créée en 2007, celle-ci s'intéresse à tous les jeunes publics, et donc aux adolescents, et vise à en faire une cible prioritaire de la politique publique du livre – notamment de l'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, les spécificités de ce public supposent de le considérer avec ses propres besoins et attentes, ce qui nécessite de la part des personnels le développement de compétences d'accueil particulières et une connaissance de la littérature jeunesse. La commission est alors l'espace per-

mettant d'échanger nos réflexions autour de ces enjeux, notamment en termes de formation, car le métier de bibliothécaire doit évoluer en phase avec les changements de la société. Enfin, l'ABF est active dans l'élaboration de journées nationales comme régionales, et dans l'accompagnement des acteurs de référence que sont le Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ) et le Salon du livre et de la presse jeunesse (SLPJ). Enfin, nous participons à la commission du prix Sorcières, qui rassemble bibliothécaires et libraires et décerne un prix de littérature jeunesse. Cela nous permet en interne de suivre les tendances éditoriales, et donc de réaliser une veille utile au renouvellement des fonds en bibliothèque.

La création de cette commission atteste de la place prise par le secteur jeunesse dans les lieux de lecture publique, intégrant les travaux de certaines structures pionnières telles que L'Heure Joyeuse, la première bibliothèque consacrée à la littérature jeunesse en France (inaugurée le 12 novembre 1924 à Paris), ou la bibliothèque des enfants de Clamart (inaugurée le 3 octobre 1965, investie par l'association La Joie par les Livres jusqu'en 2006 et désormais par La Petite Bibliothèque Ronde²).

**La commission
jeunesse de l'ABF vise à faire
de tous les jeunes publics une cible
prioritaire des politiques
de lecture**



Claire Rouveron, professeure documentaliste à l'académie de Limoges

Trésorière de l'A.P.D.E.N., Claire Rouveron est également responsable de la commission « Lecture et ouverture culturelle » au sein de l'association, ce qui lui permet de nouer des partenariats privilégiés avec des intervenants clés dans la promotion de la lecture et de l'écriture auprès des adolescents, tels que Lecture Jeunesse. Elle exerce dans deux établissements, un collège et un lycée polyvalent, travaillant ainsi avec un public divers d'adolescents et de jeunes adultes.

² Bibliothèque associative qui travaille avec les 0-12 ans

3 G. Tallon, ministre de l'Éducation, direction générale de la programmation et de la coordination, 1974 : emi.re/pdf/RapportTallon.pdf

4 Circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986

5 Circulaire n° 2017-051 du 28 mars 2017

6 Ces différents concepts sont définis par l'A.P.D.E.N. ici : wikinotions.apden.org/notions.php?p=consult&nom=information

LB : Comment ont évolué depuis cinquante ans les métiers de professeur documentaliste et de bibliothécaire, en particulier dans leur travail avec les adolescents ?

CR : En 1974, le rapport Tallon³ préconise l'aménagement d'un centre de documentation, « foyer d'animation pédagogique » où la lecture a encore peu de place. On précise que le lieu doit inventorier des ressources sur les plans culturel et professionnel, organiser des visites ou sorties culturelles, sans aucune mention de la médiation : il est seulement indiqué que la bibliothèque doit comporter des ouvrages de détente et de récréation. En 1986, une circulaire⁴ souligne que le fonds documentaire « doit être suffisamment riche et diversifié pour répondre aux besoins et à la curiosité des élèves, contribuant ainsi à réduire les inégalités face aux livres et aux sources d'informations ». En plus de cette visée pédagogique, est aussi mentionné le développement de partenariats extérieurs : « participer à l'ouverture de l'établissement en nouant des relations avec les bibliothèques et associations dès que possible, et en participant aux manifestations et aux événements qui ont trait aux livres et à la lecture. » Il faut cependant attendre la circulaire actuelle de 2017⁵ pour que soit clairement indiqué que le professeur documentaliste développe une politique de lecture : « en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant sur ses connaissances, par les actions qu'il met en œuvre et une offre riche de ressources (ainsi que les ressources numériques), il contribue à réduire les inégalités entre les élèves quant à l'accès à la culture. » Un autre paragraphe traite des animations en précisant que la politique du livre du CDI

s'incarne à travers la mise en œuvre de médiations et de projets culturels. On voit que, d'emblée, le CDI est adossé à des objectifs pédagogiques, en termes d'information-documentation d'abord, de relations avec d'autres acteurs culturels ensuite, et enfin de médiation. Si les institutions ont reconnu tardivement cette dernière dimension, celle-ci était pourtant déjà présente dans les usages depuis longtemps. Là où le professeur de français était présenté dans les programmes comme un passeur de la littérature classique, puis de jeunesse, auprès des élèves, il a fallu plus de temps pour que cela entre dans les attributions officielles des professeurs documentalistes. Dans ce contexte, l'A.P.D.E.N. a œuvré à ce qu'en plus de ce volet littéraire, le professeur documentaliste soit davantage reconnu comme acteur de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) : en 2017, il est ainsi responsable de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias, la notion d'information étant comprise dans toutes ses acceptions – news, data, knowledge⁶...

**D'emblée,
le CDI est adossé à des
objectifs pédagogiques, en termes
d'information-documentation
d'abord, de relations avec d'autres
acteurs culturels ensuite, et
enfin de médiation**



Les médiateurs du livre peuvent aussi organiser des prix, comme ici le prix Passerelle(s) autour de la littérature de jeunesse, décerné au sein de l'académie de Limoges avec la contribution de Claire Rouveron | ©lénarigout

JM : Du côté des bibliothécaires jeunesse, il y a eu à partir des années 1960 une structuration de la politique de lecture auprès des jeunes⁷. Elle a été rendue possible par l'impulsion du ministère de la Culture en matière de démocratisation culturelle, en lien avec les équipements territoriaux. Elle a aussi été le fruit du travail réalisé au sein de certaines bibliothèques publiques et associatives, en lien avec des éditeurs et des artistes. Ces expérimentations ont essaimé grâce aux relations entre les bibliothécaires : rappelons en effet que ce sont souvent ces échanges de pratiques et ces témoignages qui participent à l'évolution de la profession dans son ensemble, et à la diversité des réponses apportées en fonction des situations de chaque territoire et de leur transformation dans le temps. Ces échanges sont fondamentaux dès lors que se pose la question de savoir comment on s'adresse aux adolescents. Cette réflexion est une constante du monde culturel et les lieux de lecture publique ne font pas exception. Des travaux de fond ont été menés sur les collections, sur leur accessibilité, sur les espaces qui leur sont consacrés, sur le rôle et le positionnement des bibliothécaires, ou sur ce que peuvent attendre les adolescents d'une bibliothèque et de ceux qui la font vivre. Peut-être plus qu'avec d'autres publics, il s'agit d'être à l'écoute et d'inscrire son action dans un territoire, avec le concours des nombreux acteurs qui le composent⁸. D'ailleurs, la prise en compte du tissu humain, artistique et partenarial local a pris un ampleur considérable dans le quotidien des bibliothécaires, de même que le principe de fonctionner sur la base d'une programmation culturelle. Cette dernière suppose de connaître les publics auxquels on destine l'action, de poser les bases d'une relation

Les échanges entre professionnels sont fondamentaux, notamment quand il s'agit de savoir comment s'adresser aux adolescents

de confiance, de savoir quels relais solliciter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, de concevoir un calendrier et un budget – des tâches qui demandent du temps et des moyens humains.

LB : Qu'est-ce qui selon vous distingue la profession de bibliothécaire de celle de professeur documentaliste ?

JM : À la différence des établissements scolaires qui dépendent entièrement du ministère de l'Éducation nationale, les bibliothèques sont pour la plupart territoriales. Les priorités sont fixées sur la base des réalités locales par les élus, qui doivent toutefois prendre en compte certains textes de loi tels que la loi NOTRe (2015) et la loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (2021). Les dispositifs que conçoit le ministère de la Culture ont, par ailleurs, une dimension incitative. Plus peut-être que les professeurs documentalistes, les bibliothécaires sont alors invités à aller hors les murs, pour rencontrer des publics et travailler avec des acteurs aussi divers que la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les conservatoires et les lieux de spectacle vivant (particulièrement les scènes conventionnées). Cette complémentarité dans la poursuite d'actions d'éducation artistique et culturelle est centrale dans les politiques de lecture publique. Il y a par ailleurs une différence dans l'approche que nous avons des livres : si le CDI poursuit un objectif pédagogique, la bibliothèque est quant à elle plutôt dans une approche du partage ou du plaisir, mobilisant donc différentes fonctions de la lecture.

CR : Contrairement à un bibliothécaire, le professeur documentaliste est un enseignant qui passe un CAPES. L'importance de la documentation à visée pédagogique, l'activité au sein d'un établissement scolaire et le lien spécifique aux élèves sont des différences importantes par rapport à un bibliothécaire, y compris jeunesse, qui travaille généralement avec la petite enfance et les adolescents. Moi qui exerce en collège et en lycée, je vois déjà comme le métier est différent entre accompagner des

7 V. article de Max Butten et Louis Barchon, « Lecture Jeunesse, une association au cœur des politiques de lecture », p. 4

8 Cf. C. Peurois, M. Videlo, « Quel espace pour les ados en bibliothèque ? », hors-série 12, *Lecture Jeune*, 2024

9 V. entretien avec Marine Doinel, « Accompagner les adolescents avec des projets innovants », p. 24

10 En 2014, une inspectrice a ainsi envoyé un mail aux professeurs documentalistes de l'académie de Limoges les enjoignant à ne pas faire figurer dans un CDI l'ouvrage *L'Art de la bande dessinée* (Pascal Ory, Laurent Martin, Jean-Pierre Mercier, Sylvain Venayre (dir.), éditions Citadelles et Mazenod)

terminales et des classes prépa ou s'occuper de sixièmes ! Il ne faudrait pas, pour autant, se dire que ces métiers ne se ressemblent pas : outre une attention commune au fonds, il y a aussi beaucoup de partenariats que nous menons avec les bibliothèques sur des projets d'EMI et d'EAC, ou encore des événements, comme le salon Lire à Limoges. De plus, nous sommes, comme les bibliothécaires, impliqués dans la gestion de projets qui valorisent l'interdisciplinarité. Un dispositif tel que *Numook*⁹ permet également de travailler en partenariat avec les bibliothèques de secteur.

LB : Quels sont les défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les bibliothécaires et professeurs documentalistes ?

CR : On entend souvent que les jeunes seraient nés dans le numérique. Or, ce qu'on observe, c'est justement qu'ils ont un vrai besoin de formation sur l'information en ligne. Certains ont l'impression de maîtriser parce qu'ils vont sur les réseaux sociaux, mais lorsqu'il s'agit de se servir d'un ordinateur ou de mener des recherches sur le web, ils peuvent être en difficulté. De même, c'est important qu'ils comprennent les enjeux éthiques derrière leurs usages, qu'il s'agisse des données personnelles ou de leur définition de la liberté d'expression, qui ne peut se réduire à une parole décomplexée pour dire tout et n'importe quoi. Ce rapport à la citoyenneté est central dans notre métier, et il passe aussi bien par la proposition d'une offre plurielle, physique et numérique, notamment de presse, que par une résistance aux pressions qui peuvent se faire sentir de l'extérieur : je pense notamment aux réclamations faites par des familles ou par nos autorités de tutelle concernant nos politiques d'acquisition, phénomène que je n'avais jamais observé à mon arrivée dans le métier et qui se développe, me semble-t-il, depuis une dizaine d'années¹⁰. Il est plus que jamais nécessaire de travailler collectivement, au sein des établissements scolaires, lieux de mixité nécessaires, et en lien avec les partenaires extérieurs, les bibliothèques territoriales en premier lieu, pour favoriser le vivre-ensemble.

JM : Pour mieux réfléchir au rôle qu'une bibliothèque doit jouer au niveau local, je pense important de rappeler les missions que ce lieu remplit au quotidien autant que les compétences requises pour les mettre en œuvre. En effet, une bibliothèque, c'est une somme de ressources matérielles et un accès au monde, mais aussi, et de plus en plus avec les médiations, un savoir-faire humain. Elle reste encore l'un des rares lieux entièrement gratuits qui permet de construire des liens, des enfants aux adultes, et où les gens peuvent se retrouver, quel que soit leur milieu social. Même s'il peut être compliqué d'y faire cohabiter certains publics, entre ceux qui viennent pour le silence et ceux qui aiment s'y retrouver pour échanger, c'est un espace où l'on peut encore réfléchir au vivre-ensemble au sein de la cité. Par ailleurs, la bibliothèque est un espace où le temps semble suspendu. Ce rapport non contraint au temps est nécessaire pour nous afin de mieux connaître les personnes qui viennent, ou pour aller chercher justement ceux qui ne viennent pas. Comme l'école, la bibliothèque doit rester un espace d'émancipation et de construction de l'identité autour d'une culture commune. Enfin, il faut rappeler que le métier de bibliothécaire a beaucoup changé avec la technologie. À Clamart, la bibliothèque a très vite eu recours aux ordinateurs puis aux tablettes dans les médiations proposées aux enfants. Aujourd'hui, les usagers des bibliothèques peuvent y trouver des consoles, emprunter des jeux vidéo ou mobiliser les ressources des FabLab. Désormais, il faut se demander quelle place on entend donner à cette technologie, et comment l'adosser d'abord et avant tout à du lien humain. ●

Comme l'école, la bibliothèque doit rester un espace d'émancipation et de construction de l'identité autour d'une culture commune